PRÉFET DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse
Service Délégation de Bassin et Hydrométrie

Commission Technique COGEPOMI Corse

Relevé de conclusion

Réunion du 11 juin 2024

Organismes	Noms	Présents
DREAL Corse - SDeBHy	Maelys RENAUT / Romain ROVAREY / Frédérique PETITFRERE	X
DREAL Corse - SBEP	Muriel DE-BASQUIAT	X
DMLC	Séverine ADOBATI	X
DDT 2A	Frédérique LEGROS / Romain GAUCHI	X
DDT 2B	Julie LESCOT	En visioconférence
CRPMEM	Jean-Louis GUAITELLA	X
CRPMEM	Laurent BRIANCON	
CRPMEM	Coralie DUCHAUD	X
CRPMEM	Louis TARALLO	
Fédération Corse de pêche	Frédéric BARTOLI	X
Conservatoire du littoral	Matthieu ZANCA-ROSSI	
OFB – DIR PACA-Corse	Michaël CAGNANT	X
OFB – SD 2A	Xavier PERONI	
OFB – SD 2B	Oriane GIACOMETTI	X
IFREMER	Nathalie MALET / Nicolas BRODU	Excusés
MRM	Pierre CAMPTON / Hélias GUIRAUD	X
AERMC	Sylvie ORSONNEAU / Jean Michel EIFFES	
OEC	Marie GARRIDO	X
Collectivité de Corse	Julia CULIOLI	En visioconférence
CSRPN	Antoine ORSINI	X
Electricité de France	Benoît GERARDIN / Thierry DUFOUR	Excusés
OEHC	Ange DE CICCO	
Réserve naturelle de l'étang de Biguglia	Sabrina ETOURNEAU	En visioconférence
Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio	Jean-Michel CULIOLI	
Université de Corse	Yann QUILICHINI / Christophe MORI	
UFPB RMC	Fabien CHIRI	
Syndicat national de la petite hydroélectricité	Cécile BELLOT	
Stella Mare		

CPIE Centre Corse	Violette FOUBERT	X
Association Tavignanu vivu	Catherine BONA	X
ONF	Stéphane MURACCIOLE	
PNRC	Grabrielle VALESI / François ARRIGHI	
PNMCCA	Jean-Laurent MASSEY	En visioconférence
MNHN	Eric FEUNTEUN	Excusé
Université de Perpignan	Elsa AMILHAT	En visioconférence
Doctorante – CNRS	Margot DENTAN	En visioconférence

Rappel de l'ordre jour

- Présentation de la démarche
- Proposition de méthode de travail de co-rédaction du document
  - Proposition du sommaire du projet de PLAGEPOMI pour validation
  - Point sur les thématiques à compléter
  - Proposition d'un atelier sur les orientations fondamentales 2 à 4
  - Rappel calendrier prévisionnel de travail
- Atelier « migrateurs » mené par l'association MRM

Liens vers les documents présentés et/ou évoqués

Documents	Cliquer sur le lien ci-dessous
1. Diaporama commission technique présenté en séance	OSMOSE - Commission technique COGEPOMI 11 juin 2024 VF
2. Version 0 du projet de PLAGEPOMI – Document de travail	OSMOSE - Projet PLAGEPOMI V0 modifié_2
3. Document brut du projet de PLAGEPOMI pour co-rédaction	OSMOSE - PLAGEPOMI version brute pour co-rédaction
4. Diaporama MRM – Atelier migrateurs « suivis et connaissances »	OSMOSE - Atelier migrateurs "suivis et connaissances"

Introduction de la réunion – Maelys RENAUT – DREAL

Accueil et tour de table pour présentation des participants.

Présentation de la démarche – Maelys RENAUT / Romain ROVAREY – DREAL – Pierre CAMPTON / Hélias GUIRAUD – MRM – (cf. diaporama)

Tout d'abord, les objectifs d'un PLAGEPOMI sont rappelés : préservation et reconquête durable des populations des poissons migrateurs amphihalins. Le PLAGEPOMI s'inscrit sur une durée de 6 ans, en lien fonctionnel avec le SDAGE. L'anguille européenne, l'alose feinte de Méditerranée et la lamproie marine sont les espèces cibles pour la Corse.

L'historique de la démarche est ensuite retracée depuis le PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée et Corse de 1995-1999 jusqu'aux actions en cours. L'accent est principalement mis sur la relance de la démarche d'un PLAGEPOMI, initiée par la DREAL et l'AERMC en 2021 afin d'aboutir à la rédaction d'un document d'ici 2025, le bassin Corse n'étant plus couvert par un PLAGEPOMI depuis 2008.

En parallèle, des arrêtés préfectoraux de Haute-Corse et de Corse-du-sud ont été signés respectivement les 3/01 et 13/02/2024, interdisant la pêche à l'alose, suite à la proposition des membres du COGEPOMI en séance plénière du 28/09/2023.

Par ailleurs, un arrêté ministériel interdisant la pêche de loisir de l'anguille sous toutes ses formes en Rhône-Méditerranée-Corse a été pris le 14/03/2024.

La gouvernance du COGEPOMI, constituée de membres délibératifs et consultatifs est présentée, ainsi que la composition de la commission technique et du secrétariat technique du COGEPOMI. L'installation du COGEPOMI a eu lieu le 28/09/2023.

Dans le cadre des travaux de rédaction du PLAGEPOMI, il est proposé d'associer les associations des maires et d'EPCI et de les consulter sur les versions du document.

Pour continuer, la synthèse bibliographique des connaissances menée par MRM en 2021-2022 est présentée. Les objectifs étaient, d'une part, d'identifier les connaissances acquises, et d'autre part, d'identifier et de prioriser les besoins de connaissances supplémentaires. Les travaux 2023-2024 sont quant à eux opérationnels, portés sur l'acquisition des connaissances (campagne ADNe, plongées dérivantes, caractérisation d'habitat, actualisation de la base de données ouvrages anguilles...). A noter que les récentes observations permettent d'attester de la reproduction effective d'aloses dans le Fium'Orbu et le Golo : cette connaissance nouvelle génère de nouveaux enjeux forts sur ces deux cours d'eau et les premiers ouvrages obstacles à la continuité écologique, dont l'enjeu aloses n'avait pas été établi jusqu'alors (Lucciana Olmo et le radier de la RT). M. Guaitella précise également que des aloses juvéniles ont été observées dans l'étang de Biguglia en 2023.

M. Orsini propose que la lamproie, dont la présence sur le territoire est hypothétique, ne soit pas mise au même niveau d'intérêt que les 2 autres espèces. La rédaction sera orientée en ce sens.

Pour terminer, la DREAL a mis en place un espace collaboratif OSMOSE dédié aux travaux d'élaboration du PLAGEPOMI, dans lequel l'ensemble des travaux conduits sont disponibles. Il a vocation à être utilisé par les membres du COGEPOMI, du SecTec et de la commission technique. S'agissant d'un espace de travail, il est demandé de ne pas diffuser son contenu. Il est donc ouvert aux membres de la commission technique. **Les droits seront accordés aux participants de la présente réunion et aux membres absents qui en feront la demande.**

L'espace osmose pourrait contenir une photothèque. Les membres sont invités à déposer le maximum de photos créditées, qui permettraient d'illustrer au mieux le document avec des illustrations locales.

Propostion de méthode de travail de co-rédaction du PLAGEPOMI – Maelys RENAUT / Romain ROVAREY – DREAL

Un premier travail de rédaction du PLAGEPOMI a été réalisé par la DREAL et adressé aux membres du SecTec et de la commission technique du COGEPOMI afin que ces derniers puissent apporter leur savoir. **Le but est de co-rédiger le document avec l'ensemble des acteurs à partir d'une base de travail.**

Des observations émises par des membres du SecTec ont d'ores et déjà été intégrées au document.

Le document est composé de parties relatives aux connaissances actuelles (parties A à D), et d'une partie prospective (E) qui sera notamment constituée d'orientations fondamentales et d'actions à mener.
L'intérêt d'aboutir rapidement à la validation d'un PLAGEPOMI est partagé par tous les membres, notamment car il permettra une meilleure lisibilité et un suivi des actions à mener et offrira un référentiel sur lequel s'appuyer pour engager des démarches locales, faciliter l'obtention de financement dédié, encourager des thèses sur le sujet, …

Il est donc proposé de stabiliser les parties A à D du document grâce aux contributions de chacun. Pour ce qui concerne la partie E, des ateliers seront organisés afin de co-construire les actions à mener et d'établir les priorités pour constituer les orientations fondamentales.

Il est convenu qu'une version brute du document soit déposée sur l'espace collaboratif OSMOSE, et adressée par mail aux participants de la réunion. Ces derniers sont invités à contribuer directement sur le document, et à déposer leur version sur l'espace collaboratif, ainsi que des photographies – illustrations datées, **d'ici le 1er août 2024.**

Proposition du sommaire du projet de PLAGEPOMI pour validation

Le sommaire est ensuite présenté afin de compléter et valider sa composition. Les échanges ont permis d'identifier les points suivants à prendre en compte :

- **Volet C – Partie 3** → remplacer le titre « la lamproie marine », par « la présence potentielle de la lamproie marine ».

L'organisation de la partie D a fait débat, notamment pour intégrer au mieux la pression de dégradations des habitats, des problèmes de parasitologie et l'émergence de certaines menaces. Il est retenu de se conformer à la nomenclature IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

- **Volet D – Partie 1** → modifier le titre « les pollutions » par « pollutions, contaminations et menaces émergentes ».

  Madame Bona de l'association Tavignano vivu indique que le projet de centre de tri et de décharge à Giuncaggio pourrait induire des pollutions supplémentaires et faire peser des menaces supplémentaires sur la qualité du cours d'eau.

- **Volet D – Partie 2** → modifier le titre « les ruptures de continuité écologique », par « l'altération et fragmentation de l'habitat » et prévoir des sous-parties « ruptures des continuités écologiques » (cours d'eau et lagunes) et « altération des habitats et du milieu » dont les gravières.

- **Volet D – Partie 3** → ajouter des sous-parties relatives à la pression des prélèvements dans les milieux, modification de la thermie (cours d'eau et lagunes).

- **Volet D – Partie 5** → ajouter un volet sur le parasitisme et un autre sur la prédation.

Contributions attendues sur les volets A à D du document

A. Cadre de la politique relative aux poissons migrateurs amphihalins

- Etablir une annexe à la carte de présentation de la cartographie des cours d'eau précisant les limites des classements, notamment aux ouvrages qui constituent les limites de certaines zones ***(contributeurs : OFB, MRM, DREAL).***
- Afin d'actualiser et/ou de créer la cartographie des ZAP et des ZALT anguille, il est demandé à l'OFB de disposer des données SIG. Malheureusement, ces données n''existent plus à l'OFB. Par conséquent, il est nécessaire de la recréer ***(contributeur : OFB).***
- Ajouter l'inventaire sur les lagunes ***(contributeur : OEC).***
- *Donner la possibilité d'accès aux couches SIG.*

B. Pilotage, suivi et évaluation du plan de gestion

- *Aucun complément demandé sur ce volet*

C. Etat des connaissances des espèces amphihalines sur le bassin Corse

- Actualiser l'illustration anguille ***(contributeur : MRM).***
- Précision à apporter sur la partie RHP et RRP ***(contributeur : OFB).***
- Actualiser la cartographie relative à la répartition de l'anguille et principaux obstacles infranchissables à sa montaison ***(contributeur : OFB).***
- Suite à une proposition de l'OFB, les prévalences pourraient être comparées avec d'autres lagunes du continent. Compléter cette partie en lien avec les études réalisées et les rapports disponibles (Thèse Anaïs Esposito – 2023) – ***(contributeurs : MRM, Université de Perpignan).***

D. Diagnostic des pressions sur les espèces

- **Partie 1** – Pollutions, contaminations et menaces émergentes : tenir compte des contaminations chimiques et biologiques (ce qui couvre les pollutions chimiques, mais aussi les parasites) ***(contributeurs : OFB, MRM, scientifiques, OEC/CDC).***
- **Partie 2** – Les ruptures de la continuité écologique : compléter la typologie des données avec mise à jour de la base de données et ajout des données en lagunes (contacter N. Mallet) – ***(contributeurs : OFB, MRM, AERMC).***
- **Partie 3** – Les effets du changement climatique : contribution demandée sur l'hydrobiologie, les effets visibles sur les lagunes. Ajouter une partie relative au réseau de suivi des températures des cours d'eau et lagunes ***(contributeurs : OFB, MRM, scientifiques, OEC/CDC, AERMC).***

- **Partie 4** – Les activités de pêche : à compléter avec les éléments existants et faire état des difficultés rencontrées sans pour autant rentrer dans les détails ***(contributeurs : DMLC, OFB).*** Devrait permettre de conclure sur une orientation fondamentale relative à l'amélioration de la connaissance des captures.
- ***Partie 5*** *– Les espèces exotiques envahissantes : aspect parasito à intégrer* ***(contributeurs : OEC/CDC, scientifiques, OFB, AERMC).***

E. Les orientations fondamentales du PLAGEPOMI de Corse

- **OF1** – Acquisition de nouvelles connaissances – Cette partie fait l'objet d'un atelier « migrateurs » conduit par MRM, le 11 juin après-midi.

  La question de mise en place d'une rivière index pour l'anguille est abordée : Mme Amilhat précise qu'il s'agit d'une demande de l'Union européenne de disposer d'au moins une masse d'eau par unité de gestion anguille.
- **Pour les OF2 à OF5**, il est proposé d'organiser un atelier début septembre 2024 pour approfondir, compléter ou modifier ces orientations fondamentales. Pour cela, un sondage de date a été envoyé post-réunion aux contributeurs pour fixer une date rapidement.

  Pour rappel, proposition de base de travail :
  - **OF2** – Reconquérir les axes de migration et les habitats *(**contributeurs : OFB, MRM, AERMC, OEC/CDC, gestionnaires, pêcheurs).***
  - **OF3** – Gérer les pêches ***(contributeurs : DMLC, OFB, gestionnaires, pêcheurs).***
  - **OF4** – Sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis ***(contributeurs : associations, OFB, AERMC, MRM, OEC/CDC, gestionnaires).***
  - **OF5 –** Suivi du plan

Lors des échanges, a été évoquée la possibilité de prévoir un volet financement accompagnant les mesures de gestion qui seront identifiées. Prévoir un tableau de synthèse de correspondance pression et menaces avec les OF pourrait apporter un plus.

Calendrier prévisionnel de travail

Dans le but d'aboutir à l'approbation du PLAGEPOMI par le préfet coordonnateur de bassin en 2025, il est envisagé de réunir la commission technique du COGEPOMI fin septembre 2024, après les travaux issus de l'atelier sur les OF 2 à OF 4.

Ensuite de présenter le document en séance plénière du COGEPOMI pour validation, en octobre, suivie d'une consultation du public en novembre et une présentation en comité de bassin en décembre 2024/janvier 2025.